CHAVILLE

La sexualité, c'est quoi ?

À partir d'un certain âge, différent chez chacun d'entre nous, on commence à se poser des questions sur sa sexualité, son orientation, sa première fois, etc. !



Afin de vivre sereinement sa sexualité, il convient de s'informer **sur ce qu'on veut et aussi sur ce qu'on ne veut pas**. La sexualité, lorsqu'elle est consentie, permet d'apprendre à se découvrir et à découvrir l'autre. Ce qui compte, c'est son désir personnel et **le respect du désir et du non-désir de l'autre** !

Toutefois, il faut avoir quelques connaissances sur le sujet avant de se lancer :**consentement**, **orientation** et **moyens de protection** sont des choses à connaître.

Le consentement

Consentir c'est être d'accord. Il est primordial de se renseigner sur le consentement de son partenaire **à chaque fois**. En couple ou non, **demander clairement à son·sa partenaire s'il·elle est d'accord** est fondamental.

Le non-consentement ne prend pas toujours la forme d'un *"non, je n'ai pas envie"*. On peut avoir peur de prononcer ces mots, peur de froisser l'autre, se sentir obligé·e.



- *"J'en ai envie"* : **est-ce que votre partenaire semble le vouloir aussi ?** Soyez à l'écoute et observateur·ice : si vous doutez, demandez son consentement et observez son comportement non-verbal.
- *"Je n'en ai pas envie"* : **le dire c'est important pour lever le doute si le·la partenaire ne comprend pas vos besoins**. Si le dire est compliqué, certains comportements peuvent aider à mettre de la distance :
 → aller prendre un verre d'eau
 → aller aux toilettes
 → s'éloigner
 → mettre un vêtement en plus
 → utiliser un objet pour créer de l'espace entre soi et l'autre comme un oreiller
 → s'isoler un moment et peut-être s'adresser à l'autre par écrit si c'est plus facile
 → remettre la rencontre à plus tard

Si le consentement n'est pas au rendez-vous, alors on peut en discuter, essayer de comprendre et trouver des solutions ensemble, qui conviennent à tou·te·s.

L'orientation sexuelle

L'orientation affective et sexuelle désigne **l'attirance, le désir (sexuel ou affectif) que l'on ressent pour des personnes** :

➔ du même genre on parle alors d'**homosexualité**
➔ du genre opposé, on parle alors d'**hétérosexualité**
➔ pour les 2 genres, on parle de **bisexualité** voire de **pansexualité**
➔ il se peut aussi qu'une personne ait peu/pas d'attirance sexuelle, on parle alors d'**asexualité**

Pour certains, cette préférence est une évidence et s'affirme très tôt. Pour d'autres,**elle est plus fluctuante et peut mettre du temps à se déterminer**.

> Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un choix que l'on fait, ou quelque chose que l'on contrôle. **Ce n'est pas non plus un caprice ou une fantaisie** Cette orientation se construit **petit à petit**, **au fil des rencontres**, sans que nous en ayons conscience, et finit toujours par s'affirmer.

L'orientation sexuelle n'a rien à voir avec l'identité de genre, qui désigne la manière dont on se définit soit féminin soit masculin, soit les 2, soit aucun des 2. Pour certaines personnes, l'identité de genre correspond au sexe qui leur a été assigné à la naissance (on parle alors de **cisgenres**), pour d'autres elle est différente (on parle alors de **transgenres**).

Les IST = infections sexuellement transmissibles

Quelles sont les principales IST ?



- **Les plus fréquentes** : chlamydiose, papillomatose (ou condylome ou crêtes de coq), gonococcie, herpès.
- **Les plus graves et les plus rares** : infection à VIH/SIDA, syphilis, hépatite virale B.
- **Les infections bénignes** : infection à mycoplasme, trichomonase, G. Vaginalis.

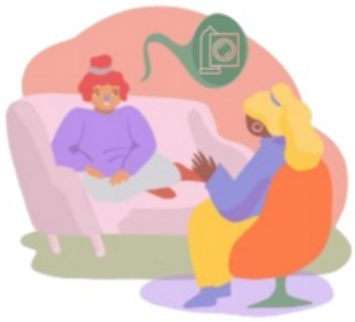
> Les IST sont souvent rapides à diagnostiquer et peuvent se traiter facilement. Pour certaines infections, il existe des vaccins (parlez-en à votre médecin !)

Comment sait-on qu'on a une IST ?

80% des IST peuvent passer inaperçues : elles n'engendrent aucun signe ou symptôme.**Mais ce n'est pas parce qu'elles ne sont pas visibles, qu'elles ne peuvent pas se transmettre**. Différents symptômes peuvent apparaître (rougeurs, irritations, douleurs au bas-ventre, écoulement vaginal ou urétral, brûlures en urinant, ganglions à l'aine, ulcérations, boutons et petites verrues, etc.) et doivent amener à consulter.

Un **dépistage régulier et complet** doit être effectué, en cas de prise de risques ou de changement de partenaire, même en l'absence de symptôme.

Le·la médecin est soumis·e au **secret professionnel** et ne révélera pas ce qui lui sera dit.



Si une IST est diagnostiquée, il faudra vous traiter et également traiter la, le ou les partenaire(s), pour **limiter le risque de nouvelle contamination**.

Où consulter ?

Des Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) et Centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) (planning familial) existent dans chaque département.

Les plus proches de Chaville :

- Hôpital Ambroise Paré – 9 avenue Charles de Gaulle à Boulogne-Billancourt – 01 49 09 50 00
- CeGIDD Hôpital André Mignot – 177 rue de Versailles au Chesnay – 01 39 63 87 65

- Centre de Santé Sexuelle CH des Quatre Villes – 3 place Silly à Saint-Cloud – 01 77 70 71 74
- Centre de Santé Sexuelle de Versailles – 3 bis impasse des Gendarmes à Versailles – 01 30 83 61 21

Les examens et les traitements y sont **gratuits et anonymes**.

Les moyens de protection

➔ Le préservatif externe, ou capote, permet de se protéger des IST et d'une grossesse
➔ Le préservatif interne permet de se protéger des IST et d'une grossesse
➔ La digue dentaire permet de se protéger des IST (rapports bucco-génitaux)
➔ Des vaccins permettent de se protéger de certaines IST

Au cours d'une relation, on peut avoir envie d'arrêter l'usage des contraceptions à usage unique. Avant tout, il est important d'effectuer des tests de dépistage dans des hôpitaux, laboratoires d'analyses, les Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD). **Tant que les tests n'ont pas été faits, il est important de se protéger**.

L'IVG = interruption volontaire de grossesse

L'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) ou avortement est **le droit, pour les femmes enceintes, mineures et majeures, d'interrompre leur grossesse**. En France, la loi permet d'y avoir recours jusqu'à 14 semaines après le début des dernières règles (12 semaines de grossesse). Elle est totalement **prise en charge par la Sécurité sociale**.

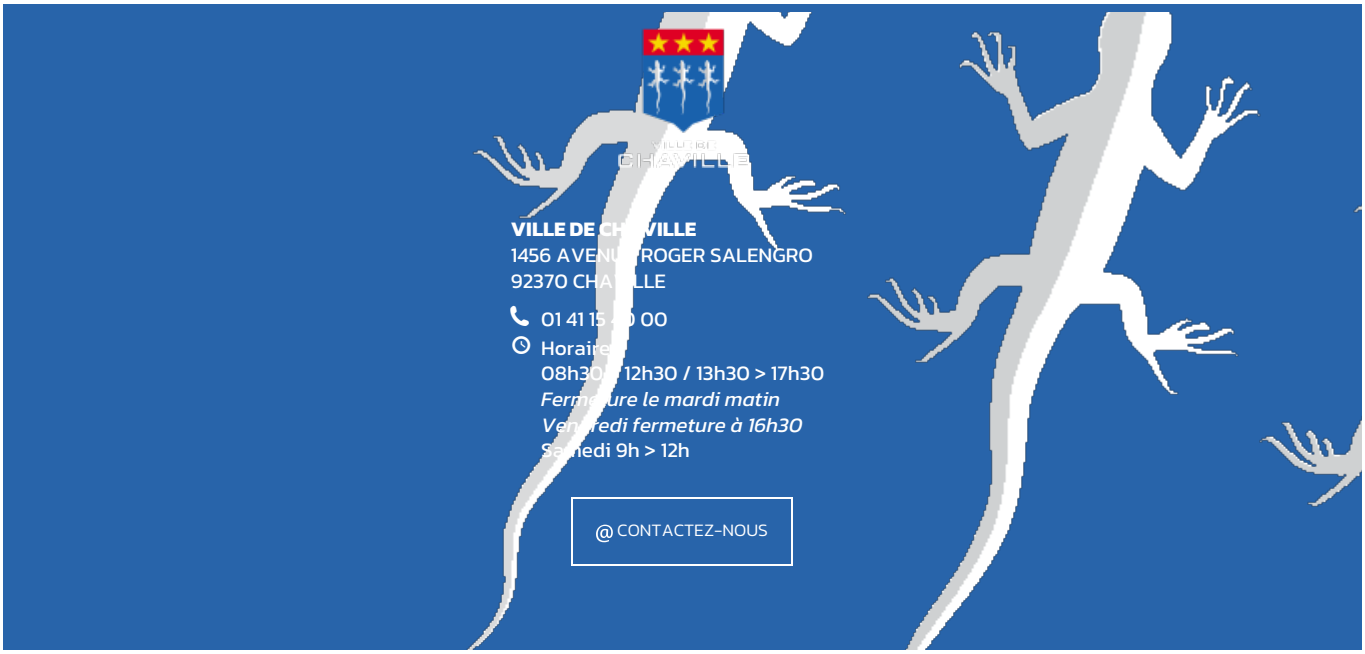
L'IVG peut être pratiquée à l'hôpital, en cabinet médical, dans des plannings familiaux et dans certains centres de santé.

Pour trouver les adresses de praticien·nes, structures, pratiquant l'IVG : ➔ CLIQUER ICI

En savoir plus sur l'IVG : ➔ CLIQUER ICI

Plus d'infos

Cliquer sur l'image pour consulter la brochure Sexualité de Santé Psy Jeunes


VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE
01 41 15 [illegible] 00
Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h
@ CONTACTEZ-NOUS